

discussion qui va suivre, il sera heureux de nous annoncer de nouveaux adoucissements pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous comprenons d'ailleurs très bien les besoins du gouvernement, lequel a à faire face à un déficit toujours de plus en plus considérable et qui voit chaque année ses dépenses s'accroître. Mais malheureusement, nous constatons que ceux qui s'opposent le plus à de nouvelles taxes sont justement ceux-là qui demandent davantage.

Nous assistons actuellement, monsieur le président, à la lutte des taxes entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, lutte dont le contribuable canadien acquitte toujours malheureusement les frais.

Du côté de l'industrie, on s'inquiète et on s'interroge sur l'avenir. Le fardeau trop lourd des taxes et des impôts est devenu un obstacle à l'expansion. Nous vivons, monsieur le président, dans un cercle vicieux. Tant et aussi longtemps que nous refuserons d'admettre que la situation actuelle est à l'inverse de celle qui existait il y a cinquante ans, soit que le problème principal qui nous confronte actuellement en est un de distribution et de consommation et non de production, rien ne nous sert de courir le monde à la recherche de marchés éventuels. Nous l'avons ce marché, ici même, au Canada. Nous devons mettre à la disposition des Canadiens des moyens efficaces afin de leur permettre de jouer leur rôle de producteurs et de consommateurs.

Monsieur le président, qu'on me permette, à ce stade, de donner lecture d'un extrait d'un discours prononcé par M. Oland, homme d'affaires d'Halifax, lors d'un Congrès de la Chambre de commerce. Voici ce qu'il disait:

Des mesures immédiates s'imposent pour alléger le fardeau fiscal avant que ce dernier n'étouffe la croissance économique, affirme M. Oland, homme d'affaires d'Halifax.

Qualifiant les taxes de problème majeur qui ne cesse de prendre de l'ampleur, M. Oland a reproché aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux «d'avoir imposé toutes les taxes imaginables». Si les taxes continuent à croître au même rythme qu'en ces dernières années, «une part disproportionnée du produit national brut sera siphonnée vers les canaux gouvernementaux au détriment de l'entreprise privée».

Et M. Oland continue encore:

Les efforts frénétiques déployés pour venir à bout de la malnutrition économique et qui consistent à effectuer des transfusions de sang provenant du patient lui-même sont voués à un échec.

M. le président: A l'ordre!

(Traduction)

A l'ordre! Comme il est cinq heures, je dois quitter le fauteuil afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

[M. Frenette.]

(Texte)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Comme il est cinq heures, la Chambre procédera maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés et figurant au *Feuilleton* du jour, savoir: bills privés et avis de motion portant production de documents.

(Traduction)

BILLS PRIVÉS

L'«ALLSTATE LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA»

L'ordre du jour appelle:

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill n° S-28 constituant en corporation l'*Allstate Life Insurance Company of Canada* (sans amendement).

M. S. Perry Ryan (Spadina): A la demande de l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), j'aimerais que la motion soit réservée jusqu'à jeudi prochain.

(La motion est réservée.)

«THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY»

M. Ian Grant Wahn (Saint-Paul) propose la 2^e lecture du bill n° S-43, concernant *The Manufacturers Life Insurance Company*.

—Le bill vise tout simplement à doter la compagnie d'un nom français, savoir celui qui est proposé dans le bill, La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La société s'autorise de la loi qui permet aux sociétés de se transformer en mutuelles. L'achat des actions est terminé, de sorte que la société est maintenant une société mutuelle. On m'informe qu'elle compte 14 administrateurs et que tous, sauf un, sont des Canadiens. La société a un nombre considérable de polices en vigueur dans la province de Québec, et elle y est très active. C'est pourquoi elle désire fortement avoir un nom français.

Je ne crois pas que je puisse ajouter quoi que ce soit, sauf pour assurer à la Chambre que c'est une société canadienne. J'espère que le bill sera renvoyé de la façon habituelle à un comité permanent.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Je n'ai qu'une remarque à faire, monsieur l'Orateur. Je ne m'oppose pas à l'amendement qui doit être apporté, bien au contraire, je l'approuve; mais je souhaite que le gouvernement amende la loi fédérale sur les compagnies afin qu'à l'avenir les compagnies qui produiront des demandes de lettres patentes soient obligées d'avoir un nom dans les deux langues, soit le français et l'anglais.